

**TREIZIÈME RÉUNION DU COMITÉ DES PARTICIPANTS
AU FONDS DE PARTENARIAT POUR LE CARBONE FORESTIER (FCPF)
21-22 octobre 2012
Brazzaville, République du Congo**

Résolution PC/13/2012/2

Proposition de mesures pour la préparation à la REDD+ du Cameroun

Où :

1. En août 2012, le Cameroun a soumis à l'Équipe de gestion du FCPF (FMT) une Proposition de mesures pour la préparation (R-PP) qui a été examinée par un Panel consultatif technique (TAP), un groupe de travail établi à cet effet et constitué de membres du Comité des Participants (CP) ainsi que la Banque mondiale. La R-PP a ensuite été révisée et soumise à nouveau à la FMT en septembre et en octobre 2012 ;
2. À sa treizième réunion, le CP a examiné la R-PP conformément à la Section 11.1 (b) de la Charte établissant le FCPF (Charte) et
3. Le PC a reconnu les efforts importants entrepris par le Cameroun ainsi que la grande qualité de la R-PP.

Le Comité des Participants

1. Décide d'attribuer un financement au Cameroun pour lui permettre d'avancer dans sa préparation à la REDD+ sous réserve de l'accomplissement des actions des sous-paragraphes (i) et (ii) ci-dessous. Demande
 - i. Au Cameroun de soumettre une version révisée de la R-PP (R-PP révisée) à la FMT, qui réponde aux principales questions soulevées dans le rapport récapitulatif préparé par la FMT et inclus en annexe de cette résolution et
 - ii. À la FMT de vérifier l'exhaustivité de la R-PP révisée, de la mettre à disposition sur le site du FCPF et d'informer le CP une fois qu'elle est en ligne pour une prise en compte sur la base d'une non objection de 14 jours, conformément à l'Article VI du Règlement intérieur.
2. Pour allouer un financement au Cameroun selon les dispositions ci-dessus, demande :
 - i. À la Banque mondiale, en qualité d'Administrateur fiduciaire du Fonds de Préparation (Administrateur) de finaliser son devoir de diligence en particulier concernant les Politiques et les procédures opérationnelles de la Banque mondiale, en étroite collaboration avec le Cameroun, afin d'attribuer une subvention à hauteur de 3,6 millions USD, conformément aux Résolutions PC/3/2009/4 et PC/Electronic/2012/1 ;
 - ii. Au Cameroun d'examiner, pendant sa préparation à la REDD+, les questions identifiées dans l'évaluation de la R-PP par le TAP ainsi que celles soulevées par le CP du FCPF lors de cette réunion et

- iii. Au Cameroun de faire part au CP de ses avancées conformément à la Section 6.3 (b) de la Charte et de s'acquitter de ses responsabilités conformément à l'Accord de subvention pour la préparation.

Annexe

Rapport récapitulatif rédigé par la FMT

Le CP a reconnu les efforts entrepris par le Cameroun pour avancer dans sa préparation à la REDD+, la qualité de sa R-PP et la volonté du pays d'apporter une réponse constructive aux commentaires.

Principales questions

Les principales questions devant être abordées par le Cameroun avant de signer un Accord de subvention pour la préparation avec l'Administrateur du Fonds de préparation sont les suivantes¹.

1. **Volet 1a :**
 - (i) Réviser la description des dispositifs nationaux de gestion de la préparation afin d'avoir des structures plurielles et inclusives permettant une large participation des parties prenantes pertinentes à la prise de décision et une résolution efficace des conflits, y compris au niveau local.
 - (ii) Reconsidérer le processus de prise de décision du Comité de pilotage.
2. **Volet 1b :** Réviser l'annexe 1b de la R-PP pour inclure des informations supplémentaires sur les dialogues effectués à ce jour, notamment les participants à ces réunions et les résultats obtenus et inclure dans l'annexe à la R-PP les procès-verbaux de ces réunions s'ils sont disponibles.
3. **Volet 1c :**
 - (i) Fournir des détails supplémentaires sur les mécanismes proposés de retour d'informations et de traitement des plaintes.
 - (ii) Expliquer plus en détail l'exploitation possible du processus de consultation de FLEGT VPA pour le processus de préparation à la REDD+.
4. **Volet 2a :**
 - (i) Réviser la description de la gouvernance forestière en prenant en compte l'expérience du Cameroun en la matière, notamment FLEGT VPA, en donnant des informations sur la coordination interministérielle et la rationalisation des politiques sectorielles en particulier dans les secteurs minier et agricole.
 - (ii) Revoir les études proposées dans la R-PP pour obtenir le plus de résultats possibles tout en réduisant les coûts associés à ces études.
 - (iii) Indiquer l'intention que les termes de référence de certaines études a) distingueront la déforestation temporaire de la déforestation permanente ; b) seront basées sur des informations détaillées sur les menaces des activités minières et agricoles sur les forêts et c) examineront les aspects légaux du statut foncier.
5. **Volet 2b :**
 - (i) Approfondir le texte sur l'interface entre forêts et agricultures afin d'assurer la possibilité de succès des stratégies proposées de réduction de la dégradation et du déboisement.
 - (ii) Fournir plus de détails sur les projets pilotes de REDD+ en cours d'exécution et ceux prévus au Cameroun et pertinents pour la R-PP, indiquant le financement et les résultats de ces projets le cas échéant.
 - (iii) Présenter un plan de travail pour évaluer les risques de fuite interne.

¹ Le Cameroun peut si nécessaire consulter les synthèses préparées par le TAP et le CP pour clarifier les principales questions identifiées dans cette annexe.

6. **Volet 2d** : Sur la base de l'expérience en matière d'ESES au Cameroun, expliquer comment le processus d'ESES prendra en compte les aspects d'utilisation des terres, de tenure, de propriété des droits au carbone et de partage des bénéfices entre les populations concernées.
7. **Volet 3** :
 - (i) Décrire comment la référence ajustée sera établie en prenant en compte les impacts de moteurs spécifiques de la déforestation et les données disponibles telles que les inventaires des concessions forestières.
 - (ii) Fournir plus d'informations sur les activités de renforcement des capacités en cours d'exécution et celles prévues au Cameroun le cas échéant, notamment les participants à ces activités et les résultats obtenus.
8. **Volet 4a** :
 - (i) Expliquer comment le projet de MRV régional FAO/COMIFAC/CBFF lancé récemment contribuera au système MRV du Cameroun.
 - (ii) Clarifier le rôle des communautés locales en matière de collecte de données pour le système de suivi.
 - (iii) Décrire comment le système de suivi garantira la transparence des procédures de collecte d'informations et d'accès aux informations générées par ce système.
9. **Volet 4b** : Faire une liste des co-bénéfices potentiels (sociaux et environnementaux) et établir des priorités en termes de saisie et d'analyse des données.
10. **Volet 5** :
 - (i) Réviser la proposition budgétaire de chaque volet afin d'inclure des informations sur les activités actuelles et prévues liées à la R-PP, le montant du financement et les principales contributions de ces activités à la R-PP, la complémentarité entre ces activités et celles prévues avec le financement du FCPF et l'ordre de priorité et l'utilisation des fonds du FCPF pour les activités de préparation à la REDD+.
 - (ii) Fournir des détails sur les mécanismes de coordination entre les ministères applicables et les partenaires pour le développement, ce qui garantirait l'utilisation la plus efficace possible du financement disponible.
11. **Volet 6** :
 - (i) Réviser la Matrice de suivi et d'évaluation en précisant les activités liées à chaque objectif et des indicateurs mesurables pour ces activités.
 - (ii) Décrire le système de notification au Secrétariat technique.